

Liste indicative des motifs impérieux justifiant des déplacements sur le territoire français

Motifs impérieux d'ordre personnel ou familial:

- Décès d'un membre de la famille en ligne directe d'un frère ou d'une sœur / Visite à une personne dont le pronostic vital est engagé, pour les membres de la famille en ligne directe;
→ Pièces exigibles: acte ou certificat de décès, certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé.
- Garde d'enfants par le parent investi de l'autorité parentale ou dont le droit de garde est reconnu par une décision de justice ;
→ Pièces exigibles: décision de justice et pièce justificative du lieu de domicile.
- Assistance aux personnes âgées, malades ou handicapées ne disposant d'aucun autre soutien;
→ Pièces exigibles: documents établissant la relation entre la personne aidante et la personne aidée, et attestant de la situation de la personne aidée.
- Convocation par une autorité judiciaire ou administrative ;
→ Pièce exigible: convocation par l'autorité administrative ou judiciaire.
- Impossibilité légale ou économique de rester sur le territoire sur lequel se trouve la personne / exécution d'une mesure d'éloignement du territoire ;
→ Pièces exigibles: Titre de séjour expirant, acte de licenciement ou de fin de contrat, etc.
- Retour vers la résidence principale lorsque le voyage a été commencé avant le 31 janvier 2021 ;
→ Pièces exigibles: justificatif de résidence principale, présentation du billet aller ou retour dans le cadre d'un billet aller-retour, l'aller devant être antérieur au 31 janvier 2021.
- Étudiants en début, reprise ou fin de cycle d'études ;
→ Pièce exigible: certificat de scolarité établi par l'établissement.
- Soutien à un enfant, même majeur, réalisant ses études en dehors du territoire (déplacement accepté pour les deux parents, ou le couple).
→ Pièces exigibles: Certificat de scolarité, copie livret de famille.
- Démarches administratives impérieuses (ex: déménagement, renouvellement pièces d'identité, ...)
→ Pièces exigibles: Droit de bail, convocation ou tout autre document justifiant de la nécessité de se déplacer pour effectuer une démarche administrative.

Motif impérieux de santé:

- Urgence médicale vitale (pour la personne ainsi qu'un accompagnant si sa présence est indispensable, voir les deux parents si la personne évacuée est un enfant mineur) ;
→ Pièces exigibles: certificat médical, preuve d'une hospitalisation programmée, etc.
- Convocation médicale d'un spécialiste non-disponible sur le territoire, et ne pouvant être reportée. (Accompagnement des deux parents possible pour un enfant mineur)
→ Pièce exigible: Convocation du médecin, livret de famille.

Motifs impérieux professionnels:

- Missions indispensables ou stages, requérant une présence sur place, et dont le report serait préjudiciable.
→ Pièces exigibles: attestation de l'employeur, lettre de mission...
- Professionnel de santé concourant à la lutte contre la Covid 19, participant à des opérations de coopération d'intérêt majeur en matière de santé, permettant la continuité de l'offre de soin sur l'archipel;
→ Pièce exigible: carte professionnelle.
- Missions ponctuelles liées à l'exercice de prérogatives de puissance publique (dont les missions diplomatiques) ne pouvant être différées ou reportées ;
→ Pièce exigible: carte professionnelle, ordre de mission.ex
- Sportifs professionnels de haut niveau pour la participation à des rencontres validées par le ministère des sports
→ Pièce exigible: carte professionnelle, certificat délivré par l'organisateur en lien avec le ministère des sports